

Commune de L'Albenc
Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 septembre 2015
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 25/08/2015
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 14
Votants 14

L'an deux mille quinze et le 01 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Marjory LUYTON, Marlène MANTEGARI, Anne-Laure ROUQUAIROL, Véronique SCARINGELLA, Catherine STUCK, Alexis BOUCHERAND, Brahim BASRI, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christian JOLLY, Christian MATHIEU Alexandre PICAT.

Excusée : Nathalie LYONNE (pouvoir à Ghislaine ZAMORA)

Nomination d'un secrétaire de séance

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

La maire indique qu'il est nécessaire de compléter le point numéro 1 à l'ordre du jour visant la création d'un poste d'attaché territorial et de rajouter un point concernant l'autorisation de la mise en place du régime indemnitaire aux agents non titulaires de la mairie,

Le conseil approuve à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour.

1-crédation d'un poste d'attaché territorial et modification du tableau des emplois de la filière administrative à la mairie de l'albenc

La Maire informe qu'à compter du 1er août 2015, le poste de rédacteur à temps complet est supprimé. Pour le bon fonctionnement des services, 2 postes sont créés : 1 poste d'attaché territorial à temps non complet indice brut 801 (indice majoré 658) et 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet indice brut 423 (indice majoré 376),

	Effectif au 31/07/2015	Effectif au 01/08/2015
Rédacteur Temps complet	1	0
Attaché territorial temps non complet ((21h)	0	1
Adjoint administratif temps non complet (17h30)	0	1

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la maire à signer les 2 contrats de travail.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil approuve la création desdits postes et autorise la maire à signer les 2 contrats de travail.

2- Délibérations pour le SEDI

Gérard Cambon, conseiller délégué expose au Conseil qu'il est nécessaire de régulariser 2 délibérations de demande de financement au syndicat des énergies du département de l'Isère (SEDI) pour des travaux d'éclairage public rue des Terreaux , etc...

Pour la première, il est proposé au Conseil municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public Grande Rue prévus en 2015. Gérard Cambon indique que l'estimation du montant des travaux éligibles s'élève à 6 538 € HT. De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

La maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- accepte la réalisation des travaux pour le remplacement de 14 luminaires Rue des Terreaux et etc..., par des ampoules neuves pour un coût de 6 538 € HT.
- demande que la Commune établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.
- autorise la maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

Pour la deuxième régularisation, Gérard Cambon propose au Conseil municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public Rue des Terreaux prévus en 2015. IL indique que l'estimation du montant des travaux éligibles s'élève à 1 488,35 € HT.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

La maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- accepte la réalisation des travaux pour l'installation d'un candélabre et d'une ampoule neuve pour un coût de 1 488,35 € HT.
- demande que la Commune établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.
- autorise la maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

3- Proposition de noms pour la voie nouvelle créée entre la route de Vinay et rue du Stade

Madame le Maire demande au conseil son avis pour nommer cette nouvelle voie, plusieurs noms sont évoqués. Une concertation avec la commune de Vinay devra être faite. Ce point sera revu au prochain conseil.

4- Information et débat sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le document d'urbanisme de la commune de l'Albenc (PLU) date du 16/12/2010, il doit être mis en compatibilité avec le SCOT. Le document PLU doit également être mis en conformité avec le Grenelle de l'environnement pour mars 2017.

La communauté de communes demande aux communes de réfléchir sur une éventuelle mise en place d'un PLUI.

Suite à la loi ALUR, les communautés existantes et celles qui fusionnent après cette loi, disposent de plein-droit de la compétence PLU dans un délai de 3 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi soit le 27 mars 2017.

La maire explique qu'une majorité de blocage peut empêcher cette mise en place du PLUI (opposition d'au moins ¼ des conseils municipaux représentant au moins 20% de la population dans les 3 mois précédents l'échéance du 27 mars 2017, après un débat au sein du conseil communautaire)

Cet éventuel transfert de compétence du PLU en PLUI soulève de nombreuses questions et interrogations. La maire propose aux conseillers de leur envoyer toute la documentation disponible ainsi que des liens vers des sites référents pour le PLUI.

Lors d'un prochain conseil municipal ce sujet primordial pour l'avenir de la commune sera à nouveau débattu.

5- Information et débat sur l'accessibilité, délibération d'autorisation de présentation de la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

La Maire informe le conseil que le dossier concernant l'agenda d'accessibilité programmée est en cours de rédaction. Ce dossier doit être déposé auprès de la Préfecture au plus tard le 27 septembre 2015. Il comprend la description des Établissements Recevant du Public (ERP) assujettis à la réglementation en matière d'accessibilité et notamment les dispositions de l'arrêté du 14 décembre 2014 pour les ERP existants, le coût estimé des travaux et la planification de la réalisation de ceux-ci.

La Maire indique l'estimation du montant des travaux éligibles qui s'élève à 154 235 €.

Les travaux se dérouleraient sur 3 ans à compter du premier trimestre 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée.

La maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- autorise la maire à présenter la demande de validation d'accessibilité programmée auprès de la Préfecture de l'Isère.

6-Application du régime indemnitaire aux agents non titulaires de la mairie de l'Albenc

La maire propose de délibérer pour l'application, à compter du 1^{er} août 2015, de la Prime de Fonction et de Résultat (PFR) à l'attaché territorial, agent non titulaire, sur les bases suivantes :

- Prime de fonction : coefficient de 4 / 6
- Prime de Résultat : coefficient de 3 / 6

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil approuve la mise en œuvre du régime indemnitaire.

7-Questions diverses

- l'Albenc reçoit le Conseil communautaire le jeudi 10 septembre à 19h à la salle des fêtes, les conseillers sont invités. Il est décidé de faire un apéritif-dinatoire maison par souci d'économie et de convivialité, plusieurs conseillères se réuniront pour l'élaborer. Le service sera effectué par les conseillers présents.
- Le 25 septembre à 20h sera organisée une réunion publique en collaboration avec le bureau d'études en charge du dossier d'aménagements de sécurité RD 35 et RD 92 et un élu vinois. Le conseil est invité à participer à cette soirée.

Prochain Conseil municipal le mardi 22 septembre à 20h